

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 07 AVRIL 2022

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **JEUDI 07 AVRIL** à **20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle de l'Amitié sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 1^{er} avril 2022.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, M. OBOEUF Gérard, BOULET Michel, HERMANT Alexandre - Maires-Adjointes, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

M. WOJTKOWIAK David a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme VANDENBERGUE Séverine.

Secrétaire de séance : Mr BOULET Michel

Fin de la séance : 21h30

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

2022-04-N°4

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 pour le budget principal de Ville d'Aire-sur-la-Lys ;

VU le budget primitif de la Ville d'Aire-sur-la-Lys de l'exercice 2022 qui reprend les résultats de l'exercice 2021 ;

CONSIDERANT que le solde total entre les dépenses et les recettes réalisé en 2021 au budget principal de la Ville d'Aire-sur-la-Lys a donné lieu à un excédent de **7 074 143,71 €** ;

CONSIDERANT les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 17 mars 2022 :

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE

(Mme CHRETIEN Stéphanie, Mme CROWYN Véronique, M. RYS Didier, M. DUBUISSON Frédéric, votant CONTRE) :

ARTICLE 1^{er} - DE REPRENDRE à hauteur de **1 921 175,78 €**, le déficit d'investissement, et l'inscrire à la nature 001 (dépense) sur l'exercice 2022 ;

ARTICLE 2 - DE REPRENDRE à hauteur de **6 332 483,08 €**, le résultat en report d'excédent de fonctionnement, et l'inscrire à la nature 002 (recette) sur l'exercice 2022.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX**



Lors du vote du compte administratif			
Nombre de membres en exercice	29		
Nombre de membres présents	25		
Nombre de suffrages exprimés	28		
Votes		Contre	Pour
		4	24

COMMUNE DE AIRE SUR LA LYS

DELIBERATION

2021

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

SUR LE COMPTE DE GESTION

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de la convocation 01/04/2022

Séance du 07/04/2022 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de Mr BOULET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Mr Jean-Claude DISSAUX après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		6 204 740,21 €
Part affectée à investiss		
Opérations de l'exercice	8 855 298,39 €	11 645 877,67 €
Totaux	8 855 298,39 €	17 850 617,88 €
Résultat de clôture		8 995 319,49 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES

Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement

Excédent total de financement

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Ont signé au registre des délibérations MM les membres en exercice

INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	2 168 362,47 €		8 373 102,68 €
7 777 860,73 €	3 688 322,48 €	16 633 159,12 €	15 334 200,15 €
7 777 860,73 €	5 856 684,95 €	16 633 159,12 €	23 707 302,83 €
1 921 175,78 €			7 074 143,71 €

1 921 175,78 €

1 921 175,78 €

757 815,33 €

16 154,70 €

2 662 836,41 €

2 662 836,41 € au compte 1068 (recette d'investissement)

6 332 483,08 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte administratif),

MAIRIE D'AIRESUR LA LYS
Airesur la Lys
PAS DE CALAIS